**5 Rue Papiau de la Verrie**

**Bâtiment Loire**

**49000 Angers**

Tél.02.41.50.66.67

e.benoist@avl-benoist.fr

Monsieur le préfet,

De la région pays de Loire

Angers,

Le 11/04/2023,

**Objet : Demande de recours gracieux**

Monsieur Le préfet,

Par la présente, je me permets de solliciter un recours gracieux portant sur la décision d’examen au cas par cas n°2023-6670, relative au projet d’aménagement d’un ensemble immobilier appelé Le Carré d’Orgemont sur la commune d’Angers. En effet, vous m’avez informé par un courrier datant du 17 février 2023 qu’au travers différents considérants notre demande nécessitait la mise ne place d’une étude d’impact.

Je me permets de contester cette décision et vous transmets notre mémoire de réponse, nous apportons au travers de ce mémoire les éléments de réponse à l’ensemble des attendus mentionnés, les compléments d’informations évoqués et la documentation nécessaire à une révision de cet arrêté.

Dans l’attente de votre réponse que j’espère favorable à ma requête, je vous prie de recevoir, Monsieur le préfet, mes salutations distinguées.

Emmanuel BENOIST